

Objet: Action sociale obligatoire - 2021_067

Séance du vendredi 22 octobre 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 18/10/2021

Présents : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés: Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Georgette TOUZY

Absents: Bruno FILIOL

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de mettre en place une nouvelle action sociale pour les agents comme nous l'impose la loi.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de mettre en place un système de chèque Chèque Kdo Cantal de la CCI pour les agents titulaires et stagiaires à hauteur de 200€ par an ainsi que pour les agents en CDD de droit public au prorata du temps passé dans la collectivité à hauteur de 10€ par mois.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 26/10/2021
et publication ou notification du 26/10/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

